

Lecture politique de la référence à l'Antiquité sous la Révolution française

« Sparte brille comme un éclair dans une nuit éternelle ». Tout le monde connaît la phrase de Robespierre. Elle représente bien la manière dont les révolutionnaires français utilisent la référence à l'Antiquité¹ dans le discours politique.

Quel sens peut-on donner à ce que nous avons appelé les réminiscences de l'Antiquité² ? Trois directions ont été suivies. La première a été ouverte par Harold Talbot Parker³. Elle consiste à montrer que les orateurs de la Révolution française, tout pétris qu'ils étaient d'humanisme classique, ont utilisé, une fois devenus adultes, cette culture de collège. Elle leur servait à argumenter leurs discours à la tribune, comme autrefois elle leur avait permis de nourrir leurs dissertations. Bien des publications ultérieures, et encore récemment, ont épousé cette manière de voir.

La deuxième direction a été ouverte par Fernando Díaz-Plaja⁴. Elle consiste à présenter une suite de citations, un peu à la manière d'un catalogue, sans en tirer d'explication. Elle n'a pas donné lieu à une filiation intellectuelle.

La troisième manière de présenter les choses nous incombe. Elle consiste à considérer que le phénomène des citations de l'Antiquité présente, au moment de la Révolution française, un caractère politique spécifique.

La différence entre l'approche de Parker et la nôtre est simple : pour Parker, les emprunts à l'Antiquité sous la Révolution française ne diffèrent pas, en nature, des imitations de l'antique auxquelles nous avons assisté depuis la chute de l'Empire romain. Le bagage de culture classique sert à la fois de modèle et d'illustration : il permet une sorte de latéralisation dans l'espace culturel et politique. A nos yeux, ce rôle-là existe bien évidemment, mais au moment de la Révolution, il se passe quelque chose de plus.

Nous nous trouvons à moment unique de l'Histoire, de rupture violente entre deux visions politiques. Il convient donc, pour les orateurs révolutionnaires, à la fois de justifier leur action de manière théorique et, à la fois de se présenter, non pas comme des révolutionnaires, parce que c'est intenable, mais comme des régénérateurs, des restaurateurs d'un ordre antique, nié par l'ordre ancien (celui de l'Ancien Régime). L'utilisation de l'Antiquité joue donc le même rôle qu'au moment de la Révolution de Cromwell. La différence entre l'Angleterre et la France, vient du fait que le *Commonwealth* de Cromwell n'a non seulement pas eu de suite, mais a même été effacé de la mémoire sitôt la restauration de Charles II, tandis que la *res publica* qui naît dans la décennie 1789-1799 devient la matrice du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui.

Ainsi, on ne peut pas, à notre sens, approcher le phénomène des réminiscences de l'Antiquité sous la Révolution française de la même manière que lors de la querelle des Anciens et des Modernes, ou qu'au moment de la Renaissance, ni bien évidemment en se référant aux phénomènes de pénétration du droit romain dans les actes de la pratique. A phénomène unique, analyse unique. Nous allons synthétiser ici ce que nous avons longuement

¹ L'Antiquité à laquelle il est fait allusion est presque exclusivement constituée par ce que nous appelons l'Antiquité classique : la Grèce et Rome.

² Le titre initial de nos thèses était : *Nature des réminiscences de l'Antiquité sous la Révolution et le Premier Empire*, Poitiers, 1979, XXIV+367p. dactyl., pour la thèse de III^e cycle d'histoire du droit et *Les réminiscences de l'Antiquité sous la Révolution Française*, Paris I, 1984, LVI+1180p. dactyl., pour la thèse d'Etat de droit, publiée sous le titre : *1789-1799 : Les Toges du Pouvoir ou la Révolution de Droit Antique*, Toulouse, Association des Publications de l'Université de Toulouse-le-Mirail et éditions Eché, 1986, XLVII+556p.

³ *The Cult of Antiquity and the French Revolutionaries*, Chicago, The University of Chicago Press, 1937, IX+215 p.

⁴ *Griegos y Romanos en la Revolución francesa*, Madrid, Revista de Occidente, 1960, 173 p.

développé dans nos travaux antérieurs⁵.

Puisque le phénomène était unique, il convenait de s'appuyer sur une méthode pertinente. Nous avons choisi de partir de l'enseignement que nous avons reçu en « Histoire des idées politiques » à Bordeaux, de la part du professeur Jean-Louis Martres, à qui nous avons eu l'occasion de rendre hommage dans plusieurs articles depuis, mais que nous n'avons pas pu citer dans nos thèses car il n'avait, à l'époque, encore rien publié sur le sujet. Dans un premier temps, disons dans les débuts de la Révolution française, l'Antiquité joue un rôle d'idéologie (I). Comme toute idéologie, elle procède en trois étapes : elle exprime des besoins contraires à ce qui a cours dans le monde politique du moment, elle explique les causes des dysfonctionnements vécus par les hommes de l'époque, elle justifie la conquête du pouvoir. Dans un second temps elle a réussi à substituer un code de valeurs (II) nouveau à celui qu'elle avait contribué à faire disparaître.

Si l'on essaie de dater les périodes historiques de la décade révolutionnaire, on peut s'arrêter sur l'idée que les fonctions d'expression et d'explication s'étendent sur la période de l'Assemblée Nationale et sur celle de la Législative, tandis que la fonction de conquête du pouvoir voit le jour au moment de la Convention, et que la substitution d'un code de valeurs à l'autre a lieu sous le Directoire.

Le professeur Martres enseignait en effet que tout système politique qu'il qualifiait de manichéen inégalitaire, c'est-à-dire celui dans lequel le monde politique s'ordonne autour d'un ensemble de valeurs – intitulé code de valeurs – qui se répartissent entre des repères positifs (le Bien) et négatifs (le Mal), monde dans lequel le Bien doit être supérieur au Mal, tout système manichéen inégalitaire, donc, se heurte au problème du temps. Comment peut-on – et le peut-on, même – affirmer une vérité intangible dans un contexte mouvant, celui de la vie des hommes ? Tel est bien, aujourd'hui, le défi auquel sont confrontées les sociétés politiques qui tirent leur règle de fonctionnement d'une Vérité transcendante et révélée. Le christianisme s'y est heurté pendant longtemps, avec une direction contradictoire⁶, l'islam s'y fracasse. Au moment de la Révolution, la référence à l'antique sert à l'orateur révolutionnaire à montrer l'erreur dans laquelle est parvenue la société politique de la monarchie absolue, elle aide à stigmatiser ce que l'on va appeler bientôt l'Ancien Régime, que l'on assimile au Mal et à fonder ce Nouveau Régime, expression du Bien philosophique.

Mais ce phénomène de substitution, caractéristique du mouvement idéologique, s'arrête une fois parvenu au pouvoir, lorsque l'ordre nouveau est fondé. Dès lors, l'Antiquité n'est plus dynamique, mais statique : elle affirme en lettres d'or ce qui doit être gravé dans tous les cœurs, elle se mue en code de valeurs. Commence alors pour elle le phénomène d'obsolescence inévitable, car la société continue à courir, même une fois déclarées les valeurs nouvelles. A terme, la référence antique est dépassée, ne joue plus de rôle, car elle est devenue inadaptée. Tel est l'état de choses auquel nous assistons depuis que – disons depuis l'après Deuxième Guerre Mondiale – la culture classique a progressivement et lentement cédé la place à d'autres manières de penser. Et ce n'est pas simplement une forme qui s'éclipse, c'est toute une vision du monde, toute une morale politique. Il en va ainsi de tous les messages politiques, qui doivent sans cesse se refonder s'ils prétendent durer.

⁵ Pour notre bibliographie, v. notre site à l'adresse suivante ; <http://www.jacques-bouineau.fr/>.

⁶ A un Benoît XIV qui autorise l'activité scientifique dans l'enceinte même du Vatican, qui doute de son infaillibilité et qui, en fin de compte, et malgré la condamnation des francs-maçons de Florence à laquelle il semble avoir été acculé, se montre si ouvert d'esprit qu'il a été pleuré par tous (mais peut-être un peu moins chez les catholiques les plus traditionalistes) à son décès, répond un Grégoire XVI qui, quand il condamne la modernité, donne une toute autre réponse au décalage inévitable entre l'énoncé du dogme et le temps qui passe.